

COMMISSION EUROPÉENNE

#AskThePresident et #SpaceChat – Conditions générales

Éligibilité

1. Seules les personnes agissant à titre personnel peuvent participer. Les questions soumises par des journalistes et des représentants des médias ne seront pas prises en considération.
2. Les participants de moins de 18 ans doivent disposer d'une autorisation parentale.

Règles de participation

3. Les participants doivent présenter des vidéos d'une durée maximale de 30 secondes.
4. Ils doivent partager leur contribution sur Instagram via des récits, des publications de flux et des messages directs, sur Facebook Messenger ou sur Twitter ou en envoyant un courriel à COMM-SOCIAL-MEDIA-TEAM@ec.europa.eu.
5. Les participants doivent identifier la Commission européenne sur ces plateformes.
6. Chaque participant peut soumettre un nombre illimité de vidéos.
7. Les participants de moins de 18 ans doivent ajouter une autorisation parentale signée à chaque vidéo soumise.
8. Les participants présélectionnés doivent accepter la déclaration relative à la protection de la vie privée et remplir le formulaire de consentement pour être admissibles.

Conditions

9. La Commission européenne décline toute responsabilité pour les vidéos perdues, corrompues ou non soumises correctement, quelle qu'en soit la raison.
10. La Commission européenne ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des éventuels dommages, pertes ou préjudices personnels causés aux participants, à des tiers ou à des biens ou subis par ceux-ci à l'occasion de l'enregistrement et de la soumission de la question en vidéo.
11. La Commission ne peut être tenue pour responsable des éventuels frais encourus dans le cadre de la participation à cet exercice.

Calendrier

12. Une période spécifique pour la soumission des questions en vidéo sera précisée sur des publications Facebook, Instagram et Twitter et les participants présélectionnés seront contactés peu après la date limite de soumission.

Critères de sélection

13. Les critères de sélection seront les suivants: respect des conditions générales, qualité de la vidéo et pertinence de la question.
14. Un jury composé de membres du personnel de la Commission européenne sélectionnera, au nom de la Commission européenne, les 5 contributions les plus pertinentes, sur la base des critères d'admissibilité et de participation. Nous contacterons les 5 participants pour leur demander d'approuver la déclaration relative à la protection de la vie privée et des données et les présentes conditions générales.

Redevances

15. À aucun moment la Commission européenne ou toute autre organisation agissant en son nom ne demandera une quelconque forme de paiement ou d'achat pour participer à cet exercice.
16. Tous les participants sont responsables des éventuels coûts ou dépenses qu'ils peuvent encourir en enregistrant et en soumettant une vidéo (y compris tous les frais d'accès à l'internet).

Acceptation du règlement

17. La soumission d'une contribution vaut acceptation des conditions d'utilisation d'Instagram, de Facebook et de Twitter.
18. En soumettant une contribution, les participants acceptent d'être contactés par la Commission européenne via Instagram, Facebook ou Twitter ou par courriel.
19. La Commission européenne se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment et sans préavis et s'engage à les mettre à jour sur la page web correspondante. Il appartient au participant de consulter régulièrement les conditions générales à l'adresse susmentionnée afin d'être informé de tout changement.

Disqualification

20. Les contributions qui ne sont pas conformes aux conditions générales énoncées ci-dessus peuvent être disqualifiées sans notification préalable.
21. Les participants qui ne sont pas d'accord avec les conditions générales ou avec le traitement de leurs données à caractère personnel ou qui retirent leur acceptation des conditions générales seront automatiquement disqualifiés.

Droit d'auteur

22. Les participants déclarent et certifient qu'ils sont l'unique auteur et titulaire des droits du contenu/travail inclus dans leur contribution (le cas échéant), et qu'ils n'ont enfreint et n'enfreindront aucun droit d'auteur, droit à la vie privée, droit à l'image ni aucun autre droit d'un tiers.
    Toute preuve de plagiat, à savoir l'utilisation non autorisée de la langue et de la pensée d'un autre auteur et leur appropriation, conduira à la disqualification.
23. Les participants confirment également que l'ensemble du contenu a fait l'objet d'une renonciation aux droits totale, ce qui signifie que tous les tiers ayant créé le contenu ou participé de quelque manière que ce soit à sa création ont déjà consenti à l'utilisation susmentionnée.
24. En plus de posséder les droits d'auteur et les droits voisins, les participants déclarent avoir respecté toutes les législations pertinentes (relatives au droit d'auteur, au droit à la vie privée, etc.) en produisant leur vidéo et avoir acquis tous les droits et obtenu toutes les autorisations nécessaires. Les participants doivent tenir compte du fait que leur contribution peut inclure des œuvres de tiers (telles que des conceptions architecturales, des sculptures, des photographies ou des marques) ou des droits à l'image (si une photo représente des personnes identifiables).
25. Les participants ne doivent pas filmer des personnes privées sans leur consentement. Les enfants ont besoin d'une autorisation parentale pour apparaître dans la vidéo. En soumettant une contribution, les participants transfèrent irrévocablement et partout dans le monde la propriété de cette contribution à l'Union européenne, de même que tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont liés. L'Union européenne acquiert les droits exclusifs d'utiliser la contribution et notamment le droit de conservation, d'archive, de reproduction, de modification, de distribution, de présentation, de publication, d'impression, d'affichage, de diffusion, de mise à disposition et de communication au public, y compris sur les réseaux sociaux, de création de produits dérivés, de synchronisation, de traduction ou de toute autre forme d'utilisation, dans des formats tant numériques que matériels.

26. L'Union européenne acquiert également le droit d'autoriser la réutilisation de la contribution conformément à la décision de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (2011/833/UE).
27. Les participants doivent également renoncer à leur droit d'être identifiés comme les auteurs de leur contribution aux fins des utilisations susmentionnées. En soumettant leur contribution, les participants certifient que, sur la base de leur droit moral au titre du droit d'auteur, ils ne s'opposeront pas à ce que leur nom soit mentionné ou non lors de la présentation de cette contribution au public (par exemple, lors de sa publication sur les réseaux sociaux).

Loi applicable

28. Toute contestation relative à ces conditions générales est régie par le droit de l'Union, complété, si nécessaire, par le droit matériel belge. Dans le cas où un litige, une contestation ou une réclamation découlant de l'objet concerné ou se rapportant à cet objet ne peut être réglé à l'amiable entre le participant et l'Union européenne, il sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

Protection des données

29. Cette activité est organisée par la direction générale de la communication de la Commission européenne, unité A1 (le responsable du traitement des données).
30. Toutes les informations à caractère personnel recueillies, le cas échéant (nom, nationalité, date de naissance, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone, comptes de réseaux sociaux) seront conservées par le responsable du traitement, le sous-traitant ou leurs représentants de confiance et ne seront utilisées qu'aux fins de cette activité de communication. Aucune donnée ne sera communiquée à des tiers. Les données seront conservées jusqu'à 1 an après la fin de la période de soumission et seront automatiquement supprimées ensuite.
31. La Commission européenne est attachée à la protection des données à caractère personnel. Toutes les données à caractère personnel sont traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725. Toutes les informations à caractère personnel traitées par la direction générale de la communication ou ses contractants sont traitées en conséquence. Les participants peuvent consulter la déclaration spécifique relative à la protection de la vie privée pour en savoir plus sur le traitement de leurs données à caractère personnel et exercer leurs droits en utilisant les coordonnées qui y sont indiquées.
32. Si les participants souhaitent vérifier quelles données à caractère personnel sont conservées, les faire modifier, corriger ou supprimer, ou s'ils ont des questions relatives aux informations traitées dans le cadre de cette activité ou à leurs droits, ils doivent prendre contact avec l'équipe d'assistance du sous-traitant des données à l'adresse: COMM-SOCIAL-MEDIA-TEAM@ec.europa.eu
33. Si cela ne suffit pas pour résoudre leurs problèmes, ils doivent prendre contact avec le contrôleur européen de la protection des données (CEPD). Les coordonnées du CEPD, ainsi que des informations sur les droits des personnes concernées, figurent sur le site web du CEPD à l'adresse: https://edps.europa.eu/

Contact

34. Si un participant souhaite retirer son acceptation des conditions générales, il peut prendre contact avec l'unité «Communication stratégique» de la direction générale de la communication de la Commission européenne à l'adresse suivante: COMM-SOCIAL-MEDIA-TEAM@ec.europa.eu
35. Si un participant souhaite poser des questions avant ou après l'envoi de sa vidéo, il peut contacter l'unité organisatrice à l'adresse: COMM-SOCIAL-MEDIA-TEAM@ec.europa.eu